



15ème législature

Question N° : 8905	De M. José Evrard (Non inscrit - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie et finances		Ministère attributaire > Économie et finances
Rubrique > énergie et carburants	Tête d'analyse > EPR de Flamanville	Analyse > EPR de Flamanville.
Question publiée au JO le : 05/06/2018 Réponse publiée au JO le : 10/07/2018 page : 6083		

Texte de la question

M. José Evrard attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la mise en production de l'EPR de Flamanville une nouvelle fois repoussée. Des défauts de qualité seraient apparus dans les soudures du circuit secondaire d'évacuation de la vapeur. Sans être spécialiste de la question, M. le député s'étonne néanmoins que ce type de réalisation métallurgique soit à ce point difficile qu'il faille reporter la décision d'ouverture de la centrale qui lors du projet en 2003 était prévue d'ouvrir en 2012 pour un coût de 3 milliards d'euros, réévalué ce jour à 10 milliards d'euros. Au-delà des péripéties de la construction des premiers EPR, sous-estimations des coûts, retards, faillite d'Areva, vente de la division énergie d'Alstom, reste en suspens l'avenir de la filière nucléaire qui fût par le passé une grande réalisation des scientifiques, techniciens et industriels français. Il lui demande s'il ne serait pas temps de mettre en place un groupement opérationnel des acteurs de la filière disposant de moyens financiers pour traiter tous ces problèmes non résolus qui donnent au monde une image négative de l'industrie française.

Texte de la réponse

Le chantier EPR de Flamanville a fait face à des difficultés importantes qui ont ralenti sa réalisation et qui s'expliquent par un effet tête de série. Marquant la renaissance de l'activité de construction, de nouvelles installations nucléaires après une période d'inactivité, la mise en service de ce réacteur d'une technologie très innovante constituera une étape décisive pour la filière. L'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) a annoncé que les défauts de soudure récemment détectés de la tuyauterie du circuit secondaire de l'EPR de Flamanville représenteront quelques mois de travail supplémentaires. En sa qualité d'autorité indépendante, l'ASN est seule habilitée à autoriser le démarrage du réacteur. Dans un contexte particulièrement difficile pour l'industrie nucléaire partout dans le monde, le gouvernement a finalisé en début d'année la restructuration des donneurs d'ordre de la filière française autour d'EDF, qui regroupe la maîtrise d'œuvre de la construction du nouveau nucléaire et d'ORANO, qui regroupe les activités du cycle du combustible. La filière est ainsi mieux armée pour engager son renouveau. Par ailleurs, pour soutenir la compétitivité de la filière, le gouvernement a annoncé la reconduction du Comité stratégique de la filière nucléaire (CSFN) lors de la réunion du Comité exécutif du Conseil national de l'industrie (CNI) du 26 février dernier. Le CSFN, désormais présidé par Dominique Minière, a permis de favoriser un dialogue stratégique, avec l'ensemble des parties prenantes : les industriels, les représentants des organisations syndicales et les ministères en charge de l'industrie et de l'énergie. Il doit conduire à l'élaboration de la feuille de route de la filière pour les prochaines années, autour de projets structurants dans 4 domaines prioritaires : la transformation numérique des entreprises, l'innovation, les compétences et l'internationalisation des PME.